

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{re} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant doit faire une demande justifiée directement auprès de l'enseignant de la matière concernée). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants sportifs de haut niveau
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Grossesse

Semestre 1 - Archéologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage															
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.									
	UE	UE 1 - MAJEURE 1 - 1 matière au choix selon le parcours choisi	6	2		CT																							
	Choisir 1 élément(s)																												
SH20AM11	Matière	Archéologie : Archéologie de l'Europe moyenne 1 : Périodes pré et protohistoriques		2		CT	CM 24																						
							TD 12	Sujet tiré au sort										CT	ET	2h00	1	Sujet tiré au sort					CT	ET	2h00
SH30AM12	Matière	Histoire de l'art : Introduction à l'art antique		2		CT	CM 24																						
							TD 12	Test										CC	ET	0h30	1	Ecrit					CT	ET	2h00
	UE	UE 2 - MAJEURE 2 - 1 matière au choix selon le parcours choisi	6	2		CT		Ecrit										CT	ET	2h00	2								
	Choisir 1 élément(s)																												
SH20AM20	Matière	Archéologie : Archéologie orientale et égyptienne 1 : Initiation I		2		CT	CM 24																						
							TD 12	Ecrit										CT	ET	2h00	1	Ecrit					CT	ET	2h00
SH30AM20	Matière	Histoire de l'art : Histoire de l'art moderne (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24																						
							TD 12																						
							Test sur le cours 1										CC	ET	0h30	1	Ecrit final					CT	ET	2h00	2
							Test sur le cours 2										CC	ET	0h30	1									
	Ecrit final										CT	ET	2h00	2															
	Tirage au sort sur cours 1/2																												
	UE	UE 3 - Mineure - 1 matière au choix	6	2		CT																							
	Choisir 1 élément(s)																												
SH20AM20	Matière	Archéologie : Archéologie orientale et égyptienne 1 : Initiation I		2		CT	CM 24																						
							TD 12	Ecrit										CT	ET	2h00	1	Ecrit					CT	ET	2h00
SH20AM11	Matière	Archéologie : Archéologie de l'Europe moyenne 1 : Périodes pré et protohistoriques		2		CT	CM 24																						
							TD 12	Sujet tiré au sort										CT	ET	2h00	1	Sujet tiré au sort					CT	ET	2h00
SH30AM12	Matière	Histoire de l'art : Introduction à l'art antique		2		CT	CM 24																						
							TD 12	Test										CC	ET	0h30	1	Ecrit					CT	ET	2h00
	Ecrit										CT	ET	2h00	2															
SH30AM20	Matière	Histoire de l'art : Histoire de l'art moderne (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24																						
							TD 12																						
							Test sur le cours 1										CC	ET	0h30	1	Ecrit final					CT	ET	2h00	2
							Test sur le cours 2										CC	ET	0h30	1									
	Ecrit final										CT	ET	2h00	2															
	Tirage au sort sur cours 1/2																												
SHH2AM02	Matière	Introduction à l'histoire médiévale (pour non spécialistes)				CT	CM 24																						
							TD 12																						
SHH3AM01	Matière	Introduction à l'histoire moderne (pour non spécialistes)				CT	CM 24																						
							TD 12																						
	UE	UE 4 - Méthodes de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie - 2 matières obligatoires (3 pour les OUI-SI)	6	2		CT																							
	Choisir 2 élément(s)																												
	Matière	Méthodologie du travail universitaire - 1 matière au choix				CT																							

Maquette d'enseignement							Évaluation																						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage															
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.									
	Choisir 1 élément(s)																												
SH30AM50	Matière	Méthodologie du travail universitaire appliquée à l'Histoire de l'art		1		CT	TD 12	Dossier à la maison Assiduité obligatoire						CC	A	1		Dossier à la maison Assiduité obligatoire						CT	A	1			
SH20AM50	Matière	Méthodologie du travail universitaire appliquée à l'Archéologie		1		CT	TD 12	Ecrit						CT	ET	1h00	1		Ecrit						CT	ET	1h00	1	
	Matière	Métiers et pratiques de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie - 1 matière au choix		1		CT																							
	Choisir 1 élément(s)																												
SH30AM41	Matière	Métiers et pratiques de l'Histoire de l'art		1		CT	CM 12	Ecrit final						CT	ET	1h00	1		Ecrit final						CT	ET	1h00	1	
SH20AM41	Matière	Métiers et pratiques de l'Archéologie		1		CT	CM 12	Ecrit						CT	ET	1h00	1		Ecrit						CT	ET	1h00	1	
SH20AM12	Matière	OS Remédiation (obligatoire uniquement pour les étudiants en contrat OUI SI)		1		CT		Validation par assiduité						CC	A	1		Validation par assiduité						CT	A	1			
	Choisir 1 élément(s)																												
SH20AM12	Matière	OS Remédiation Archéologie		1		CT	TD 24	Validation par assiduité						CC	A	1		Validation par assiduité						CT	A	1			
SH20AM12	Matière	OS Remédiation Histoire de l'art		1		CT	TD 24	Validation par assiduité						CC	A	1		Validation par assiduité						CT	A	1			
	UE	UE 5 - UE libre obligatoire - 1 matière au choix	3	1		CT																							
	Choisir 1 élément(s)																												
	Matière	1 matière au choix, faculté ou hors faculté : langue ancienne, langue ou civilisation étrangère, arts, lettres, philosophie, sciences sociales		1		CT		Cf. MECC de la matière choisie						CC	A			Cf. MECC de la matière choisie						CT	A				
SH30AMST	Stage	Stage		1		CT		Rapport de stage A rendre par écrit ou soutenance, selon décision annuelle de l'équipe pédagogique, annoncée à chaque rentrée						CT	A	1		Rapport de stage						CT	A	1			
	UE	UE 6 - Langue vivante - 1 matière au choix	3	1		CT																							
	Choisir 1 élément(s)																												
	Matière	Anglais pour historiens - S1		1		CT		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1						CC	ET	2h00	1		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1						CT	ET	2h00	1	
Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1								CC	A	1		Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2						CT	ET	2h00	1								
Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1								CT	ET	2h00	2		Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3						CT	ET	2h00	1							
Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe								CT	ET	2h00	1																		

Maquette d'enseignement							Évaluation																			
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.						
								Niveau 2																		
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe	CC	ET	2h00	1														
								Niveau 2																		
								Niveau 3 - Exposé en classe	CC	EO	0h20	1														
								Niveau 3																		
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents	CT	ET	2h00	1														
								Niveau 3																		
		Choisir 1 élément(s)																								
SH00AM41	Matière	Anglais niveau 1		1		CT	TD 24																			
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe						CT	ET	2h00	1				
								Niveau 1							Niveau 1											
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1														
								Niveau 1																		
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	2														
								Niveau 1																		
SH00AM43	Matière	Anglais niveau 2		1		CT	TD 24																			
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe	CT	ET	2h00	1	Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe						CT	ET	2h00	1				
								Niveau 2							Niveau 2											
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe	CC	ET	2h00	1														
								Niveau 2																		
SH00AM45	Matière	Anglais niveau 3		1		CT	TD 24																			
								Niveau 3 - Exposé en classe	CC	EO	0h20	1	Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents						CT	ET	2h00	1				
								Niveau 3							Niveau 3											
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents	CT	ET	2h00	1														
								Niveau 3																		
	Matière	Allemand pour historiens - S1 (confirmés 2 + parcours franco-allemand)		1		CT	TD 24																			
								Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1	Devoir rédigé						CT	PE	2h00	1				

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44) Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)						MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)					
Choisir 1 élément(s)																			
SH00AM42	Matière	Allemand confirmé 1			1	CT	TD 24												
							Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44) Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		
SH00AM44	Matière	Allemand confirmé 2			1	CT	TD 24												
							Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44) Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		
	Matière	Espagnol (Faculté des langues)			1	CT		Cf. MECC de la composante	CC	A		1							
	Matière	Italien (Faculté des langues)			1	CT		Cf. MECC de la composante	CC	A		1							

Semestre 2 - Archéologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	UE	UE 1 - MAJEURE 1 - 1 matière au choix selon le parcours choisi	6	2		CT																
Choisir 1 élément(s)																						
SH20BM13	Matière	Archéologie grecque et romaine 1 : Initiation à l'archéologie grecque et romaine		1		CT	CM 24															
							TD 12															
SH30BM10	Matière	Histoire de l'art médiéval occidental et islamique (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24															
							TD 12															
								Ecrit	CT	ET	2h00	1		Ecrit	CT	ET	2h00	1				
								Test sur le cours 1	CC	ET	0h30	1		Ecrit final	Tirage au sort sur Cours 1/2	CT	ET	2h00	2			
								Test sur le cours 2	CC	ET	0h30	1										
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2										
	Tirage au sort sur Cours 1/2																					
	UE	UE 2 - MAJEURE 2 - 1 matière au choix selon le parcours choisi	6	2		CT																
Choisir 1 élément(s)																						
SH20BM20	Matière	Archéologie de l'Europe moyenne 2		1		CT	CM 24															
							TD 12	Ecrit	CT	ET	2h00	1		Ecrit	CT	ET	2h00	1				
SH30BM20	Matière	Histoire de l'art contemporain 1 (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24															
							TD 12															
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2		Ecrit final	Tirage au sort sur Cours 1/2	CT	ET	2h00	2			
								Tirage au sort sur Cours 1/2														
								Test sur le cours 2	CC	ET	0h30	1										
								Test sur le cours 1	CC	ET	0h30	1										
	UE	UE 3 - Mineure - 1 matière au choix	6	2		CT																
Choisir 1 élément(s)																						
SH20BM13	Matière	Archéologie grecque et romaine 1 : Initiation à l'archéologie grecque et romaine		1		CT	CM 24															
							TD 12	Ecrit	CT	ET	2h00	1		Ecrit	CT	ET	2h00	1				
SH20BM20	Matière	Archéologie de l'Europe moyenne 2		1		CT	CM 24															
							TD 12	Ecrit	CT	ET	2h00	1		Ecrit	CT	ET	2h00	1				
SH30BM10	Matière	Histoire de l'art médiéval occidental et islamique (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24															
							TD 12															
								Test sur le cours 1	CC	ET	0h30	1		Ecrit final	Tirage au sort sur Cours 1/2	CT	ET	2h00	2			
								Test sur le cours 2	CC	ET	0h30	1										
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2										
								Tirage au sort sur Cours 1/2														
SH30BM20	Matière	Histoire de l'art contemporain 1 (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24															
							TD 12															
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2		Ecrit final	Tirage au sort sur Cours 1/2	CT	ET	2h00	2			
								Tirage au sort sur Cours 1/2														
							Test sur le cours 2	CC	ET	0h30	1											
							Test sur le cours 1	CC	ET	0h30	1											
SHH1BM04	Matière	Introduction à l'histoire ancienne (pour non spécialistes)				CT	CM 36															
							TD 24															
SHH4BM01	Matière	Introduction à l'histoire contemporaine (pour non spécialistes)				CT	CM 24															

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
							TD 12												
	UE	UE 4 - Méthodologie et projet professionnel - 2 matières obligatoires (3 pour les OUI-SI)	6	2		CT													
SH30BM30	Matière	Matériaux, arts et techniques		2		CT	CM 36												
							CM1 Techniques de construction : Ecrit	CT	ET	1h00	1		CM1 Techniques de construction - Ecrit	CT	ET	1h00	1		
								CM2 Matériaux, arts, techniques : Devoir maison	CT	A		1		CM2 Matériaux, arts, techniques : Devoir maison	CT	A		1	
SH20BM03	Matière	Introduction aux institutions de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie		1		CT	TD 24												
								Dossier	CT	A		1		Dossier	CT	A		1	
	Matière	OS Archéologie ou Histoire de l'art (obligatoire uniquement pour les étudiants en contrat Oui Si)		1		CT		Evaluation par assiduité	CC	A		1		Evaluation par assiduité	CT	A		1	
Choisir 1 élément(s)																			
SH20BM14	Matière	OS Remédiation Archéologie		1		CT	TD 24												
								Evaluation par assiduité	CC	A		1		Evaluation par assiduité	CT	A		1	
SH30BM13	Matière	OS Remédiation Histoire de l'art		1		CT	TD 24												
								Evaluation par assiduité	CC	A		1		Evaluation par assiduité	CT	A		1	
	UE	UE 5 - UE libre obligatoire - 1 matière au choix	3	1		CT		cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	CC	A		1		cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	CT	A		1	
Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	1 matière au choix - faculté ou hors faculté : langue ancienne, langue ou civilisation étrangère, arts, lettres, philosophie, sciences sociales		1		CT		Cf. MECC de la matière choisie	CC	A		1		Cf. MECC de la matière choisie	CT	A		1	
SH30BMST	Stage	Stage		1		CT		Rapport de stage A rendre par écrit ou soutenance, selon décision annuelle de l'équipe pédagogique, annoncée à chaque rentrée	CT	A		1		Rapport de stage A rendre par écrit ou soutenance, selon décision annuelle de l'équipe pédagogique, annoncée à chaque rentrée	CT	A		1	
	UE	UE 6 - Langue vivante - 1 matière au choix	3	1		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Anglais pour historiens - S2		1		CT		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1											
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1		Niveau 2 - Oral	CT	EO	0h20	1	
								Niveau 1											
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	2		Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1						Niveau 3					
								Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit)	CC	A		1							
								Niveau 2											

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1									
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1									
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1									
	Choisir 1 élément(s)																				
SH00BM41	Matière	Anglais niveau 1		1		CT	TD 24														
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CC	ET	2h00	1		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1			
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	A		1									
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2									
SH00BM43	Matière	Anglais niveau 2		1	CT	TD 24															
							Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	CC	A		1		Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1				
							Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1										
SH00BM45	Matière	Anglais niveau 3		1	CT	TD 24															
							Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1		Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1				
							Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1										
SH00B/D/ FM42 et 44	Matière	Allemand pour historiens - S2		1	CT	TD 24															
							Devoir rédigé Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn)	CT	PE	2h00	1		Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1				
								CC	A		1										
	Choisir 1 élément(s)																				
SH00BM42	Matière	Allemand confirmé 1		1		CT	TD 24														

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1	
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn)												
								Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn)	CC	A		1								
SH00BM44	Matière	Allemand confirmé 2		1		CT	TD 24	Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1	
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn)												
								Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn)	CC	A		1								
	Matière	Espagnol (Faculté des langues)		1		CCI		Cf. MECC de la composante	SC	A		1								
	Matière	Italien (Faculté des langues)		1		CCI		Cf. MECC de la composante	SC	A		1								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant doit faire une demande justifiée directement auprès de l'enseignant de la matière concernée). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau

Semestre 3 - Archéologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
	UE	UE 1 - MAJEURE 1 - 1 matière au choix selon le parcours choisi	6	2		CT																		
Choisir 1 élément(s)																								
SH20CM10	Matière	Archéologie grecque et romaine 2 : Athènes et Rome		2		CT	CM 24																	
							TD 12																	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			Ecrit	CT	ET	2h00	1					
SH30CM15	Matière	Histoire de l'art médiéval occidental (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24																	
							TD 24																	
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2		Ecrit final	CT	ET	2h00	2						
								Tirage au sort sur Cours 1/2					Tirage au sort sur Cours 1/2											
								Test sur le cours 2	CC	A	0h30	1												
								Test sur le cours 1	CC	A	0h30	1												
								Exposé oral ou écrit																
	UE	UE 2 - MAJEURE 2 - 1 matière au choix selon le parcours choisi	6	2		CT																		
Choisir 1 élément(s)																								
SH20CM20	Matière	Archéologie des mondes médiévaux : Byzance et Moyen Âge occidental		2		CT	CM 24																	
							TD 12																	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			Ecrit	CT	ET	2h00	1					
SH30CM20	Matière	Histoire de l'art moderne (2 cours obligatoires)		4		CT	CM 24																	
							TD 24																	
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2		Ecrit final	CT	ET	2h00	2						
								Tirage au sort sur Cours 1/2					Tirage au sort sur Cours 1/2											
								Test sur le cours 2	CC	A	0h30	1												
								Test sur le cours 1	CC	A	0h30	1												
								Exposé oral ou écrit																
	UE	UE 3 - Mineure - 1 matière au choix	6	2		CT																		
Choisir 1 élément(s)																								
SH20CM10	Matière	Archéologie grecque et romaine 2 : Athènes et Rome		2		CT	CM 24																	
							TD 12																	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			Ecrit	CT	ET	2h00	1					
SH20CM20	Matière	Archéologie des mondes médiévaux : Byzance et Moyen Âge occidental		2		CT	CM 24																	
							TD 12																	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			Ecrit	CT	ET	2h00	1					
SH30CM15	Matière	Histoire de l'art médiéval occidental (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24																	
							TD 24																	
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2		Ecrit final	CT	ET	2h00	2						
								Tirage au sort sur Cours 1/2					Tirage au sort sur Cours 1/2											
								Test sur le cours 2	CC	A	0h30	1												
								Test sur le cours 1	CC	A	0h30	1												
								Exposé oral ou écrit																
SH30CM20	Matière	Histoire de l'art moderne (2 cours obligatoires)		4		CT	CM 24																	
							TD 24																	
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2		Ecrit final	CT	ET	2h00	2						
								Tirage au sort sur Cours 1/2						Tirage au sort sur Cours 1/2										
								Test sur le cours 2	CC	A	0h30	1												

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Exposé oral ou écrit															
								Test sur le cours 1	CC	A	0h30	1											
								Exposé oral ou écrit															
SHH1CM04	Matière	Introduction à l'histoire ancienne (pour non spécialistes)				CT	CM 36 TD 24																
SHH4CM02	Matière	Introduction à l'histoire contemporaine (pour non spécialistes)				CT	CM 24 TD 12																
	UE	UE 4 - Méthodologie disciplinaire (1 matière au choix selon le parcours choisi)	3	1		CT																	
	Choisir 1 élément(s)																						
SH20CM30	Matière	Méthodes de l'archéologie et informatique appliquée - 2 cours obligatoires		1		CT	CM 12	Prospection, datation...	CT	ET	1h00	2		Prospection, datation...	CT	ET	1h00						
							TD 24	Introduction à la quantification...	CC	A	0h15	1											
								Epreuve pratique															
SH30CM40	Matière	Compétences rédactionnelles et dissertatives en Histoire de l'art		1		CT	TD 18	Oral	CC	EO	0h10	1		Ecrit à la maison	CT	A		2					
								Note de participation aux TD	CC	PE		2											
								Ecrit à la maison	CC	PE		2											
	UE	UE 5 - UE libre obligatoire - 1 matière au choix	3	1		CT																	
	Choisir 1 élément(s)																						
	Matière	1 matière au choix - faculté ou hors faculté : histoire, langue ancienne, langue ou civilisation étrangère, arts, lettres, philosophie, sciences sociales		1		CT		Cf. MECC de la matière choisie	CC	A		1		Cf. MECC de la matière choisie	CT	A		1					
SH30CMST	Stage	Stage				CT		Rapport de stage A rendre par écrit ou soutenance, selon décision annuelle de l'équipe pédagogique, annoncée à chaque rentrée	CT	A		1		Rapport de stage	CT	A		1					
	UE	UE 6 - PIX	3	1		CT		cf modalités fixées par la cellule Pix	CC	A		1		cf modalités fixées par la cellule Pix	CT	A		1					
	Matière	Préparation à la certification aux outils numériques - PIX		2		CCI			AC	PT		2											
	UE	UE 7 - Langue vivante - 1 matière au choix	3	1		CT																	
	Choisir 1 élément(s)																						
	Matière	Anglais pour historiens - S3		1		CT		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	1					
								Niveau 1															
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1		Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe	CT	ET	2h00	1					
								Niveau 1															
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	2		Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents	CT	ET	2h00	1					
								Niveau 1						Niveau 3									
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et	CT	ET	2h00	1											

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								expressionsécrites en classe Niveau 2												
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CC	ET	2h00	1								
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1								
Choisir 1 élément(s)																				
SH00CM41	Matière	Anglais niveau 1				CT	TD 24	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	A		1			Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1								
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CC	ET	2h00	1								
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1								
								SH00CM43	Matière	Anglais niveau 2				CT	TD 24	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de	CC	ET	2h00	1

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								compréhension écrite en classe Niveau 1						compréhension écrite en classe Niveau 1					
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1						Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2					
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1						Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3					
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe Niveau 2											
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2											
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3											
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3											
SH00CM45	Matière	Anglais niveau 3		1		CT	TD 24	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1						Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1					
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1						Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2					
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1						Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3					
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe Niveau 2											

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CC	ET	2h00	1										
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1										
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1										
								Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1			
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CC	A		1										
Choisir 1 élément(s)																						
SH00CM42	Matière	Allemand confirmé 1		1		CT	TD 24															
							Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1				
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CC	A		1										
SH00CM44	Matière	Allemand confirmé 2		1		CT	TD 24															
							Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1				
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou	CC	A		1										

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)											
	Matière	Espagnol (Faculté des langues)		1		CT		Cf. MECC de la composante	CC	A		1							
	Matière	Italien (Faculté des langues)		1		CT		Cf. MECC de la composante	CC	A		1							

Semestre 4 - Archéologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
	UE	UE 1 - MAJEURE 1 (1 matière au choix selon le parcours choisi)	6	2		CT																		
Choisir 1 élément(s)																								
SH20DM20	Matière	Archéologie orientale et égyptienne 2 : Initiation II		2		CT	CM 24																	
							TD 12																	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			Ecrit	CT	ET	2h00	1					
SH30DM10	Matière	Histoire de l'art byzantin et islamique (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24																	
							TD 24																	
								Test sur le cours 1	CC	A	0h30	1		Ecrit final	CT	ET	2h00	2						
								Exposé oral ou écrit	Tirage au sort sur Cours 1/2															
								Test sur le cours 2	CC	A	0h30	1												
								Exposé oral ou écrit	CC	A	0h30	1												
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2												
								Tirage au sort sur Cours 1/2																
	UE	UE 2 - MAJEURE 2 (1 matière au choix selon le parcours choisi)	6	2		CT																		
Choisir 1 élément(s)																								
SH20DM11	Matière	Archéologie de l'Europe moyenne 3 : Périodes pré et proto-historiques		2		CT	CM 24																	
							TD 12																	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			Ecrit	CT	ET	2h00	1					
SH30DM20	Matière	Histoire de l'art contemporain (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24																	
							TD 24																	
								Test sur le cours 1	CC	A	0h30	1		Ecrit final	CT	ET	2h00	2						
								Exposé oral ou écrit	Tirage au sort sur Cours 1/2															
								Test sur le cours 2	CC	A	0h30	1												
								Exposé oral ou écrit	CC	A	0h30	1												
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2												
								Tirage au sort sur Cours 1/2																
	UE	UE 3 - Mineure - 1 matière au choix	6	2		CT																		
Choisir 1 élément(s)																								
SH20DM20	Matière	Archéologie orientale et égyptienne 2 : Initiation II		2		CT	CM 24																	
							TD 12																	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			Ecrit	CT	ET	2h00	1					
SH20DM11	Matière	Archéologie de l'Europe moyenne 3 : Périodes pré et proto-historiques		2		CT	CM 24																	
							TD 12																	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			Ecrit	CT	ET	2h00	1					
SH30DM10	Matière	Histoire de l'art byzantin et islamique (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24																	
							TD 24																	
								Test sur le cours 1	CC	A	0h30	1		Ecrit final	CT	ET	2h00	2						
								Exposé oral ou écrit	Tirage au sort sur Cours 1/2															
								Test sur le cours 2	CC	A	0h30	1												
								Exposé oral ou écrit	CC	A	0h30	1												
								Ecrit final	CT	ET	2h00	2												
								Tirage au sort sur Cours 1/2																
SH30DM20	Matière	Histoire de l'art contemporain (2 cours obligatoires)		2		CT	CM 24																	
							TD 24																	
								Test sur le cours 1	CC	A	0h30	1		Ecrit final	CT	ET	2h00	2						
								Exposé oral ou écrit	Tirage au sort sur Cours 1/2															
								Test sur le cours 2	CC	A	0h30	1												

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Exposé oral ou écrit											
								Ecrit final											
								Tirage au sort sur Cours 1/2											
SH30DM31	Matière	Bible et image		2		CT	CM 12	Test						Ecrit final					
								Ecrit final											
SHH2DM01	Matière	Introduction à l'histoire médiévale (pour non spécialistes)				CT	CM 24												
							TD 12												
SHH3DM02	Matière	Introduction à l'histoire moderne (pour non spécialistes)				CT	CM 24												
							TD 12												
	UE	UE 4 - Méthodologie disciplinaire (1 matière au choix selon le parcours choisi)	3	1		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
SH20DM30	Matière	Réglementation de l'archéologie en France - Techniques d'enregistrement stratigraphique		1		CT	TD 24	Ecrit						Ecrit					
								Ecrit											
SH30DM40	Matière	Approfondissement en Histoire de l'art contemporain		1		CT	CM 12												
							TD 12	Exposé écrit ou oral						Ecrit final					
								Ecrit final											
	UE	UE 5 - UE libre obligatoire - 1 matière au choix	3	1		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
SH20DM50	Matière	Archéologie découverte collection Louvre/BNUS		1		CT	CM 12												
							TD 12	Oral						Oral					
	Matière	1 matière au choix - faculté ou hors faculté : histoire, langue ancienne, langue ou civilisation étrangère...		1		CT		Cf. les MECC de la matière choisie						Cf. les MECC de la matière choisie					
	UE	UE 6 - Projet professionnel (1 matière selon le parcours choisi)	3	1		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
SH20DMST	Stage	Stage Archéologie		1		CT	TD 15	Oral sans note						Oral sans note					
SH30DMST	Stage	Stage Histoire de l'art		1		CT	TD 10	Rapport de stage						Rapport de stage					
								A rendre par écrit ou soutenance, selon décision annuelle de l'équipe pédagogique, annoncée à chaque rentrée											
	UE	UE 7 - Langue vivante - 1 matière au choix	3	1		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
	Matière	Anglais pour historiens - S4		1		CT		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe						Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe					
								Niveau 1						Niveau 1					
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre						Niveau 2 - Oral					
								Niveau 1						Niveau 2					

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	CC	A		1								
								Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1								
Choisir 1 élément(s)																				
							TD 24													
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	A		1			Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1	
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	CC	A		1								
								Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1								
SH00DM41	Matière	Anglais niveau 1		1		CT														
SH00DM43	Matière	Anglais niveau 2		1		CT	TD 24													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	A		1			Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1	
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	CC	A		1								
								Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1								
SH00DM45	Matière	Anglais niveau 3				CT	TD 24							Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1		
													Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1			
													Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1			

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Niveau 3 - Exposé en classe	CC	EO	0h20	1								
								Niveau 3												
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1								
								Niveau 3												
								Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1		Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1		
	Matière	Allemand pour historiens - S4		1		CT		Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn)												
								Production écrite (30 mn) et/ou	CC	A		1								
								Epreuve orale (15 mn)												
	Choisir 1 élément(s)																			
SH00DM42	Matière	Allemand confirmé 1		1		CT	TD 24													
								Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1		Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1		
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn)												
								Production écrite (30 mn) et/ou	CC	A		1								
								Epreuve orale (15 mn)												
SH00DM44	Matière	Allemand confirmé 2		1		CT	TD 24													
								Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1		Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1		
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn)												
								Production écrite (30 mn) et/ou	CC	A		1								
								Epreuve orale (15 mn)												
	Matière	Espagnol (Faculté des langues)		1		CCI		Cf. MECC de la composante	SC	A		1								
	Matière	Italien (Faculté des langues)		1		CCI		Cf. MECC de la composante	SC	A		1								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant doit faire une demande justifiée directement auprès de l'enseignant de la matière concernée). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau

Semestre 5 - Archéologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - MAJEURE 1 - 1 matière au choix	6	2		CT														
	Choisir 1 élément(s)																			
SH20EM12	Matière	Pré- et Protohistoire de l'Europe moyenne		2		CT	CM 24													
							TD 24													
							Oral	CC	EO	0h20	1		Ecrit	CT	ET	2h00	2			
SH20EM14	Matière	Archéologie orientale 1		2		CT	CM 24													
							TD 24													
							Oral	CC	EO	0h20	1		Ecrit	CT	ET	2h00	2			
SH20EM15	Matière	Archéologie grecque		2		CT	CM 24													
							TD 24													
							Oral	CC	EO	0h20	1		Ecrit	CT	ET	2h00	2			
	UE	UE 2 - MAJEURE 2 - 1 deuxième matière au choix dans l'UE 1	6	2		CT	Même choix de matières que l'UE 1 Cf. MECC des matières de l'UE 1	CC	A		2		Même choix de matières que l'UE 1 Cf. MECC des matières de l'UE 1	CT	A		2			
	Choisir 1 élément(s)																			
SH20EM11	Matière	Archéologie romaine		2		CT	CM 24													
							TD 24													
							Oral	CC	EO	0h20	1		Ecrit	CT	ET	2h00	2			
SH20EM20	Matière	Archéologie des mondes médiévaux II		2		CT	CM 24													
							TD 24													
							Oral	CC	EO	0h20	1		Ecrit	CT	ET	2h00	2			
	UE	UE 3 - Méthodes de l'archéologie - S5	3	1		CT														
SH20EM30	Matière	Méthodologie disciplinaire et Initiation au dessin céramique et/ou lithique		1		CT	CM 24	Données archéologique à interprétation historique	CT	ET	2h00	1								
							TD 18	Typologie et dessin céramique - Epreuve pratique	CC	A	1h30	1								
								Epreuve pratique							Données archéologique à interprétation historique	CT	ET	2h00	1	
	UE	UE 4 - Initiation à la recherche	6	2		CT	Dossier de recherche Sujet à déterminer avec l'enseignant d'une des deux UE d'archéologie spécialisée choisie (UE 1, UE 2 ou UE 8 complémentaire)	CT	A		1	Dossier de recherche Sujet à déterminer avec l'enseignant d'une des deux UE d'archéologie spécialisée choisie (UE 1, UE 2 ou UE 8 complémentaire)								
SH20EM41	Matière	Initiation à la recherche				CT														
	UE	UE 5 - Informatique	3	1		CT	Epreuve pratique	CT	A	0h30	1	Epreuve pratique					CT	A	0h30	1

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
SH20EM50	EC	Informatique appliquée à l'archéologie (DAO)		1		CT	TD 12	Epreuve pratique						Epreuve pratique					
	UE	UE 6 - UE libre obligatoire : 1 matière au choix - faculté ou hors faculté	3	1		CT		cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie						cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie					
	UE	UE 7 - Langue vivante - 1 matière au choix	3	1		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Anglais pour historiens - S5		1		CT		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1						Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1					
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1						Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2					
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1						Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3					
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe Niveau 2											
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2											
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3											
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3											
Choisir 1 élément(s)																			
SH00EM41	Matière	Anglais niveau 1		1		CT	TD 24	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1						Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1					
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1						Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2					

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2				Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1										
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CC	ET	2h00	1										
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1										
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1										
							TD 24															
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CC	ET	2h00	1				Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	A		1				Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2				Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1										
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CC	ET	2h00	1										
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1										
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à	CT	ET	2h00	1										
SH00EM43	Matière	Anglais niveau 2		1		CT																

Maquette d'enseignement								Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								partir d questions et/ou de documents Niveau 3											
SH00EM45	Matière	Anglais niveau 3				CT	TD 24							Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1					
								CC	ET	2h00	1					CT	ET	2h00	1
								CC	A		1					CT	ET	2h00	1
								CT	ET	2h00	2					CT	ET	2h00	1
								CT	ET	2h00	1								
								CC	ET	2h00	1								
								CC	EO	0h20	1								
		Allemand pour historiens - S5				CT		Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)						Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)					
Choisir 1 élément(s)																			
SH00EM42	Matière	Allemand confirmé 1		1		CT	TD 24												

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
SH00M44	Matière	Allemand confirmé 2		1		CT	TD 24	Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CC	A		1									
								Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CC	A		1									
	Matière	Espagnol (Faculté des langues)		1		CT		Cf. MECC de la composante	CC	A		1									
	Matière	Italien (Faculté des langues)		1		CT		Cf. MECC de la composante	CC	A		1									

Semestre 6 - Archéologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE 1 - MAJEURE 1 - 1 matière au choix	6	2		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
SH20FM16	Matière	Archéologie des provinces romaines		2		CT	CM 24 TD 24												
								Oral						Ecrit					
								CC	EO	0h20	1		CT	ET	2h00	2			
SH20FM17	Matière	Archéologie de l'Egypte pharaonique et copte		2		CT	CM 24 TD 24												
								Oral						Ecrit					
								CC	EO	0h20	1		CT	ET	2h00	2			
SH20FM18	Matière	Archéologie transpériode		2		CT	CM 24 TD 24												
								Oral						Ecrit					
								CC	EO	0h20	1		CT	ET	2h00	2			
	UE	UE 2 - MAJEURE 2 - 1 deuxième matière au choix dans l'UE 1	6	2		CT		Même choix de matières que l'UE 1 Cf. MECC des matières de l'UE 1	CC	A		2		Même choix de matières que l'UE 1 Cf. MECC des matières de l'UE 1	CT	A		2	
Choisir 1 élément(s)																			
SH20FM13	Matière	Préhistoire de l'Europe		2		CT	CM 24 TD 24												
								Oral						Ecrit					
								CC	EO	0h20	1		CT	ET	2h00	2			
SH20FM12	Matière	Protohistoire du bassin méditerranéen		2		CT	CM 24 TD 24												
								Oral						Ecrit					
								CC	EO	0h20	1		CT	ET	2h00	2			
	UE	UE 3 - Méthodes de l'archéologie - 2 matières obligatoires	3	1		CT		SIG	CT	EO	0h15	1		Epreuve sur les 2 sujets	CT	EO	0h15	1	
								Topographie	CT	EO	0h15	1							
SH20FM30	Matière	Informatique : introduction au système d'information géographique propre à l'archéologie		1		CT	CM 12												
								Oral sans note	CT	EO	0h15			Oral sans note	CT	EO	0h15		
SH20FM30	Matière	Initiation à la topographie		1		CT	TD 12												
								Epreuve orale	CT	EO	0h15			Epreuve orale	CT	EO	0h15		
	UE	UE 4 - Initiation à la recherche - S6	6	2		CT		Dossier de recherche Sujet à déterminer avec l'enseignant d'une des deux UE d'archéologie spécialisée choisie (UE 1, UE 2 ou UE 8 complémentaire)	CT	A		1		Dossier de recherche Sujet à déterminer avec l'enseignant d'une des deux UE d'archéologie spécialisée choisie (UE 1, UE 2 ou UE 8 complémentaire)	CT	A		1	
SH20FM41	Matière	Initiation à la recherche				CT													
	UE	UE 5 - Projet professionnel	3	1		CT													
SH20FMST	Stage	Stage de terrain de fouilles archéologiques (4 semaines minimum)		1		CT	TD 15												
								Rapport de stage 20 pages min.						CT	A		1	Rapport de stage 20 pages min.	
	UE	UE 6 - UE libre obligatoire - 1 matière au choix - faculté ou hors faculté	3	1		CT		cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	CC	A		1		cf. MECC fixées par la composante proposant la matière choisie	CT	A		1	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE		UE 7 - Langue vivante - S6 - 1 matière au choix	3	1		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Anglais pour historiens - S6				CT		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	1
								Niveau 1											
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1			Niveau 2 - Oral	CT	EO	0h20	1
								Niveau 1											
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1
								Niveau 1											
								Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit)	CC	A		1							
Niveau 2																			
Niveau 2 - Oral	CT	EO	0h20	1															
Niveau 2																			
Niveau 3 - Exposé en classe	CC	EO	0h20	1															
Niveau 3																			
Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1															
Niveau 3																			
Choisir 1 élément(s)																			
SH00FM41	Matière	Anglais niveau 1				CT	TD 24												
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	1
								Niveau 1											
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1			Niveau 2 - Oral	CT	EO	0h20	1
								Niveau 1											
Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1								
Niveau 1																			
Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit)	CC	A		1															
Niveau 2																			

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Niveau 2													
								Niveau 2 - Oral	CT	EO	0h20	1									
								Niveau 2													
								Niveau 3 - Exposé en classe	CC	EO	0h20	1									
								Niveau 3													
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1									
								Niveau 3													
SH00FM43	Matière	Anglais niveau 2		1		CT	TD 24														
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 1							Niveau 1						
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1			Niveau 2 - Oral	CT	EO	0h20	1		
								Niveau 1							Niveau 2						
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 1							Niveau 3						
								Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit)	CC	A		1									
								Niveau 2													
								Niveau 2 - Oral	CT	EO	0h20	1									
								Niveau 2													
								Niveau 3 - Exposé en classe	CC	EO	0h20	1									
Niveau 3																					
Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1																	
Niveau 3																					
							TD 24														
SH00FM45	Matière	Anglais niveau 3		1		CT															
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 1							Niveau 1						
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1			Niveau 2 - Oral	CT	EO	0h20	1		
Niveau 1							Niveau 2														

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2				Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 2 - Exposé et interventions en cours Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	CC	A		1										
								Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1										
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1										
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1										
								Devoir rédigé Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn)	CT	PE	2h00	1				Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1		
Choisir 1 élément(s)																						
SH00FM42	Matière	Allemand confirmé 1		1		CT	TD 24															
								Devoir rédigé Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn)	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1			
SH00FM44	Matière	Allemand confirmé 2		1		CT	TD 24															
								Devoir rédigé Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn)	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1			
	Matière	Espagnol (Faculté des langues)		1		CCI		Cf. MECC de la composante	SC	A		1										
	Matière	Italien (Faculté des langues)		1		CCI		Cf. MECC de la composante	SC	A		1										

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite